



Compte-Rendu du Conseil Municipal

Séance du lundi 27 mars 2017 à 20H00

Présidence de Monsieur Alain CIABATTINI, Maire.
Madame Elodie RENOULET a été nommée secrétaire de séance.

Présents : CIABATTINI Alain, BORNAND Gérald, CHABOD Frédéric, COURIOL Patricia, GOBET Marie-Claire, GROS Laurent, LABARTHE Jean, NOURRISSAT Johane, CHALLUT Franck, RENOULET Elodie, MAYORAZ Régine, VIAL Jean-Claude, THABUIS Bruno ;

Absent excusé : ROSSAT Christine, DONCHE Marielle.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14.03.2016

Nombre de conseillers : 15 Quorum : 8 Présents : 13.

2017.03.06 Affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement

Vu le Compte Administratif budget principal de l'exercice 2016,

Vu l'état des restes à réaliser en dépenses et en recettes,

Le conseil municipal, ayant pris note du résultat de clôture, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** d'affecter l'excédent d'exploitation du budget principal 2016 comme suit :

. *Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) :* 253 263.55 €
. *Compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) :* 740 442.00 €

- **Décide** de reporter le solde négatif d'investissement du budget principal 2015 comme suit :

. *Compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté) :* 740 442.00 €

2016.03.07 Vote du budget primitif 2017

Madame Patricia COURIOL présente le budget 2017 aux conseillers municipaux.

Le conseil municipal, après examen détaillé, vu l'avis favorable de la commission des finances,

- **Vote à l'unanimité** le budget primitif 2017 qui s'équilibre en dépenses comme en recettes à :

Budget général : Section de fonctionnement : 1 460 075.55 euros
Section d'investissement : 2 073 715.00 euros

2017.03.08 Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2016

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Alain Ciabattini, le Maire.

Prise de parole de Madame Patricia Courriol, conseillère déléguée à la commission Finances, pour la présentation du compte administratif du budget général pour l'exercice 2016,

- **Donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes nettes	1 289 874.91 €	886 251.17 €	2 176 126.08
Dépenses nettes	1 572 171.77 €	1 212 932.15 €	2 785 103.92
Résultat budgétaire de l'exercice	-282 296.86 €	326 680.98 €	44 384.12

- **Constate** les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion,
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,
- **Vote** le présent compte administratif 2016 - Budget général à l'unanimité.

2017-03-09 Vote des taux d'imposition 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances,

- **Décide** de ne pas augmenter les taux des impôts directs locaux à percevoir pour l'année 2016, soit :
 - 7,89 % pour la taxe d'habitation,
 - 10,04 % pour la taxe foncière,
 - 49,39 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

2017.03.10 SUBVENTION - Contrat Ambition Régional 2017

VU la délibération de la commission permanente du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes n°1450 du 17 novembre 2016 approuvant la mise en œuvre des Contrats Ambition Région leurs modalités opérationnelles;

VU l'article R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la croissance démographique du territoire,

Vu la délibération de la la Communauté de Communes Arve et Salève sollicitant la contractualisation avec la Région Auvergne Rhône Alpes dans du dispositif Contrat Ambition Région

VU le projet de Contrat Ambition Région de la Communauté de Communes Arve et Salève

Considérant le projet de rénovation de l'auberge communale et de la création de 3 logements destinés à de la location.

Considérant que la Commune d'Arthaz-Pont-Notre-Dame est fondée à demander une subvention pour la réhabilitation de l'auberge communale et la création de 3 logements. Une subvention au titre du plan en faveur de la ruralité a été demandée à hauteur de 234 243 euros et n'a pas obtenu de réponse.

De ce fait la commune demande 44 000 euros au titre du contrat Ambition Région.

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le coût prévisionnel actualisé pour ce projet s'élève à 898 922.24 euros HT.

Le plan de financement pour la réalisation du projet total, compte tenu des demandes faites, se décomposerait selon le tableau ci-dessous :

Recettes		
CONSEIL (FDDT)	GENERAL	65 500 € HT
DETR 2017		292 803 € HT
Contrat Ambition région		44 000 € HT
EMPRUNT		500 000 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la l'unanimité

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales ;

Vu le Budget Primitif 2017 de la Commune

- **Sollicite** la Subvention Contrat Ambition région de 44 000 euros
- **Approuve** le plan de financement
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le Contrat Ambition Région ainsi que tout acte y afférent